

L'incroyable histoire des grands procès, par Jane SALMON-FABIANI et Philippe BERCOVICI, Paris, Les Arènes BD, 2025, 312 pages, 26 euros.

Que demandons-nous ? Rien autre chose que la Justice ne soit pas muette comme elle est aveugle. Y a-t-il une plus exécration tyrannie que de verser le sang à son gré sans en rendre la moindre raison ? Ce n'est pas l'usage ! disent les juges. Eh ! Monstres, il faut que cela devienne l'usage ! Vous devez compte aux hommes du sang des hommes.

C'est par ces mots que Voltaire demanda la révision du procès de Jean Calas, injustement condamné à mort (il fut roué puis brûlé) pour le meurtre de son fils Marc-Antoine qui, selon toute vraisemblance, s'était suicidé. Mais voilà, Calas était protestant...

L'affaire Calas mérite incontestablement de figurer dans un recueil consacré aux grands procès (il ne s'agit d'une « incroyable histoire » que parce que cette bande dessinée fait partie d'une collection dont tous les titres commencent par ces mots ; ils sont ici un peu incongrus).

Des grands procès qui ont marqué l'histoire, Jane Salmon-Fabiani, avocate au barreau de Paris, en a sélectionné une bonne cinquantaine. Le premier est le jugement de ... Salomon. Il est suivi des procès de Socrate, de Verrès et de Jésus. Puis l'histoire défile, jusqu'à *Charlie-Hebdo*.

C'est une belle occasion de mesurer le chemin parcouru en ces presque trois millénaires, même si une bonne moitié des histoires retenues date des deux derniers siècles.

Jane Salmon-Fabiani a choisi la voie de la bande dessinée, avec l'aide du dessinateur bien connu, notamment pour la série *Les femmes en blanc*, Philippe Bercovici (et du coloriste Christian Lerolle).

C'est donc très abordable et, très certainement, une bonne manière de permettre aux jeunes lecteurs de prendre connaissance de l'évolution de l'humanité, avec ses avancées et ses reculs (n'est-il pas d'ailleurs particulièrement important aujourd'hui qu'ils se rendent compte que les retours en arrière ne sont pas des exceptions ?).

Le Code d'Ur-Nammu a aujourd'hui plus de 4.000 ans. Seule une partie en a été retrouvée. Celui d'Hammourabi, le premier code complet que l'on ait retrouvé, a 350 ans de moins. Il aura donc fallu plus de 4000 ans pour que la peine de mort soit abolie dans la presque totalité d'un continent, le nôtre. Plus de 4000 ans pour qu'apparaisse la notion de « procès équitable ». Dors-tu content, Voltaire ? Il reste du chemin...

Il serait évidemment fastidieux d'énumérer tous les procès que Jane Salmon-Fabiani a choisi de mettre en exergue. Citons-en quand même quelques-uns, parmi les plus marquants : Jacques de Molay (et l'ordre des Templiers) et Jeanne d'Arc au Moyen-Âge ; Martin Guerre et Ravailac à la fin du XVI^e et au début du XVII^e ; Olympe de Gouges et Danton sous la révolution (tiens, manque Robespierre...) ; Claude Gueux, Louise Michel, Ravachol, le canal de Panama (manque aussi le bon juge Magnaud qui acquitta, en 1898, une jeune femme prévenue d'avoir volé du pain pour nourrir ses enfants) au XIX^e ; puis Dreyfus, bien sûr, Mata Hari et Pétain ; mais aussi Landru, Violette Nozière, le docteur Petiot (mais ni Dutroux, ni Fourniret) ; et, enfin, Bobigny, Pierre Goldman, Christian Ranucci (le pull-over rouge), Patrick Henry (bien sûr) ; pour finir donc par *Charlie*.

J'ai sauté le procès de Gustave Flaubert, poursuivi pour obscénité par l'avocat général Pinard pour son célèbre roman *Madame Bovary* qui, ironie du sort, sera couronné meilleur roman du XIX^e siècle cent ans plus tard. Terminons donc cette chronique par ce qui reste sans doute un des plus beaux hommages à la liberté d'expression : la lettre que Flaubert adressa à Maupassant lorsque celui-ci, à son tour, fut poursuivi pour son poème *Au bord de l'eau*.

Tu t'assoiras, mon petit, sur le banc des voleurs et tu entendras un particulier lire tes vers et les relire en appuyant sur certains mots auxquels il donnera un sens perfide. Il en répétera quelques-uns plusieurs fois, tel que le citoyen Pinard... Tu mérites des éloges au lieu de mériter l'amende et la prison... Ce qui est beau est moral. Voilà tout et rien de plus.

Flaubert fut acquitté. Maupassant bénéficia d'un classement sans suite. Mais souvenons-nous que Baudelaire fut condamné. Et qu'aujourd'hui des voix s'élèvent pour réclamer d'autres têtes !

Patrick HENRY¹

¹ Merci à Frédéric Close qui m'a fait découvrir ce bel ouvrage.